

ATELIER FRANCARBI
Bruxelles – 16 septembre 2022

-
LES ASPECTS FINANCIERS DE L'ARBITRAGE
-

9h00 Accueil des participants

9h30 Introduction par les animateurs (Jean-François Tossens et Teresa Giovannini)

9h45 Enjeux financiers et arbitrage : questions générales

- validité de la clause d'arbitrage, droit d'accès à la justice et impécuniosité d'une partie
- ordre public et coûts : quel contrôle de la sentence ?
- le défaut de paiement de la provision fait-il perdre le bénéfice de la clause compromissoire ?

10h15 L'organisation des aspects financiers de l'arbitrage par les parties

- les clauses relatives aux aspects financiers
- la possibilité pour les parties de conclure un accord sur le montant des frais d'arbitrage ou d'autres aspects financiers de la procédure dans un arbitrage institutionnel ou ad hoc, conséquences éventuelles y compris sur la validité de la nomination

10h45 Les aspects financiers de l'arbitrage en cours de procédure

- la fixation du montant initial de la provision : timing, critères (spécialement dans l'arbitrage *ad hoc*), définition du montant de l'enjeu,...
- la fixation de provisions distinctes en cas de demandes reconventionnelles ou en cas d'intervention de parties tierces
- quelles informations, avertissements et communications adresser aux parties en début de procédure ?
- la modification du montant de la provision en cours de procédure
- les délais et défauts de paiement de la provision : gestion et sanctions
- « *security for costs* »
- offres cachetées (sans préjudice sauf concernant les frais)

12h00 Pause – déjeuner

13h30 La fixation du montant des frais de l'arbitrage dans la sentence et l'allocation de leur charge

- fixation du montant final des frais de l'arbitrage : impact de circonstances telles que la durée et la complication de la procédure, l'impécuniosité d'une partie, l'intervention d'une transaction, le retrait d'une demande, le délai dans lequel la sentence est rendue, etc...
- la répartition des honoraires entre les arbitres
- les frais des arbitres : critère du raisonnable, booking fees

- les frais des parties : typologie (frais internes ou externes, *pactum de quota litis et pactum de Palmario*), périmètre et justification
- finalité de la décision et critères d'allocation de la charge des frais de l'arbitrage et des frais des parties (*costs follow the event*, appréciation d'un succès partiel dans les demandes, impact du comportement procédural des parties, critère du raisonnable, *American rule*, proportionnalité des coûts aux enjeux, disparité des coûts des parties, impécuniosité d'une partie, etc...)
- l'étendue du pouvoir d'appréciation des arbitres selon les règles de la procédure, la *lex arbitri* ou la culture (Wellamson doctrine, ...)
- la sentence peut-elle adopter des critères différents pour les frais de l'arbitrage et pour les frais des parties?
- motivation de la sentence

16h00 Questions spéciales et débat

- TVA
- devises
- origine des fonds
- intérêts
- aspects ponctuels du third party funding

17h30 Fin des travaux